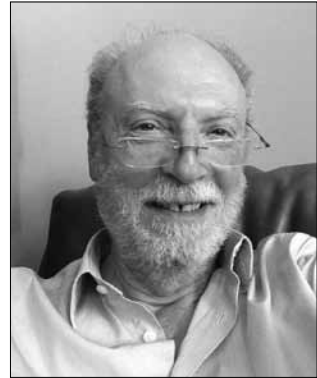


LA FRANCE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE



FRANCIS WURTZ *

Évaluer la politique européenne de la France de 2014 en la comparant à celle qui a marqué chacune des étapes historiques qui ont jalonné les quelque six décennies de construction européenne est un exercice périlleux. De quelle France parle-t-on, alors que son poids économique et son influence politique, voire son rayonnement culturel, dans un environnement régional et mondial métamorphosé, ne sont, à l'évidence, plus ceux d'hier ? Et surtout à quelle « Europe » faisons-nous référence quand le « Marché commun » à 6 est devenu l'« Union européenne » à 28 ; qu'une génération entière n'a connu que l'Europe d'après la chute du Mur de Berlin et que, traité après traité, et crise après crise, la construction européenne, de source d'espoir pour le plus grand nombre, est devenue objet de contestations de plus en plus massives ? Certes, l'on ne court guère de risque d'erreur à affirmer qu'en matière de politique européenne, la présidence de François Hollande est, à ce jour, de toutes celles qui se sont succédé depuis les débuts de la V^e République, la plus atone ou, dit autrement, la plus suiviste. Mais ce constat ne nous renseigne guère sur l'apport – positif ou négatif – de la France à la construction européenne depuis ses débuts jusqu'à nos jours. Or, cette contribution est notable. Elle fut même décisive à certains moments charnières de l'aventure européenne, soit pour enrayer une dérive, soit pour impulser un tournant du projet européen.

* ANCIEN PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

Ainsi, rappelons-nous cet événement éminemment structurant que ses détracteurs désignèrent sous le qualificatif évocateur de « crime du 30 août », il y a exactement 60 ans : le rejet de la Communauté européenne de défense (CED) par la majorité gaulliste-communiste (renforcée par nombre d'élus socialistes en désaccord avec leur parti...) de l'Assemblée nationale, en été 1954. Ce vote historique a littéralement changé le cours de la construction européenne. Celle-ci devait, dès sa naissance, être dotée d'une armée de 40 divisions, intégrée à l'Otan et placée sous le commandement d'un général américain ! Le vote des députés français stoppa net ce projet. Il faudra attendre 45 ans pour entendre à nouveau parler d'une « défense européenne » qui, au demeurant, reste très éloignée de l'armée imaginée dans les années 50, au grand dam des lobbies militaristes toujours en éveil. Il est à noter que les initiateurs de ce projet diabolique de CED étaient également des Français ! C'est le ministre « centriste » de la Défense, René Pleven, qui, dès 1950, au nom du gouvernement français, soumit l'idée en question aux alliés européens. C'est donc une initiative du pouvoir français qui fut battue en brèche en France par des mobilisations populaires (un « comité d'action » des opposants et singulièrement le Parti communiste, ainsi qu'un « Mouvement des universitaires » rassemblèrent largement contre la CED, au nom de la défense de la paix et de la souveraineté) et finalement des parlementaires à l'écoute de leurs électeurs.

La même dualité se vérifiera à d'autres étapes-clés de la construction européenne. Le cas le plus emblématique de ces messages français doubles et même antagoniques en direction de la classe dirigeante européenne est naturellement celui du référendum sur le Traité constitutionnel, en 2005. En choisissant de faire ratifier ce texte par le peuple, le président Chirac entendait conférer à l'engagement français dans la relance de l'Europe libérale force et solennité. À l'inverse, en rejetant le traité à l'issue d'un exercice, sans équivalent en Europe, de démocratie citoyenne, porteur, non d'une volonté de repli nationaliste, mais d'une aspiration puissante à une Europe sociale et solidaire, la majorité du peuple de France a, certes pas sur le plan institutionnel, mais sur le plan politique, tourné une page de la construction européenne. On parla, en haut lieu, d'un « séisme ébranlant les bases du consensus sur lequel toute notre Europe est fondée »...

Après l'évocation de ces deux « contributions » très spécifiques de la France à la construction européenne, revenons,

plus généralement, à la part prise par des responsables politiques français de haut niveau à cette édification. Cette part est décisive dès avant le Traité de Rome. C'est si vrai que le 9 mai - aujourd'hui célébrée comme la « Journée de l'Europe » dans tous les États membres - renvoie au discours de Robert Schuman en 1950, dans lequel le ministre des Affaires étrangères (et ancien président du Conseil) de la France lança, publiquement, la proposition d'une « Communauté européenne du charbon et de l'acier » (Ceca) entrée en vigueur deux ans plus tard. Et c'est un autre Français, Jean Monnet, qui deviendra le premier président de la Haute Autorité de la Ceca. C'est encore un Français, Louis Armand, qui lancera, dans la foulée, l'idée d'une « Communauté européenne de l'énergie atomique » (Euratom), chargée de coordonner des programmes de recherche sur l'énergie nucléaire. Il en deviendra le premier président en 1958.

Le Général de Gaulle contribuera fortement, à sa manière, à façonner le « Marché commun ». Il s'employa à promouvoir la « politique agricole commune » (la France étant une grande bénéficiaire de la PAC). Il contribua à mettre en échec la « zone européenne de libre-échange » d'origine anglo-saxonne destinée à torpiller la construction européenne. Il s'opposa à l'adhésion de la Grande-Bretagne, « cheval de Troie des États-Unis », à l'Europe des « Six ». Il proposa même une forme d'union politique concernant la politique étrangère, la politique de défense ainsi que la politique culturelle et scientifique, voire la politique économique (plan Fouchet 1961-1962). Ce projet fut récusé par ses partenaires car il était fondé essentiellement sur la coopération entre les États et non sur les institutions communautaires et parce qu'il rejetait par ailleurs toute référence à l'Otan. Cet échec conduisit le chef de l'État à conclure avec l'Allemagne le « Traité de l'Élysée » (1963) qui fonde depuis lors les relations spéciales entre les deux pays. D'une façon générale, c'est le volontarisme qui caractérise l'action de la France en Europe pendant cette période, comme en témoigne la « politique de la chaise vide » pratiquée par Paris de juillet 1965 à février 1966, qui lui permettra d'arracher le maintien de la règle de l'unanimité pour les décisions importantes du Conseil des ministres des « Six ».

Ce type d'attitude ne se retrouvera plus sous les présidences suivantes de la V^e République. D'abord parce que les divergences stratégiques entre la France et ses partenaires s'estomperont ; ensuite

parce qu'au fil des élargissements, les rapports de force en Europe seront de moins en moins favorables à Paris, jusqu'au basculement de 1989 et à ses conséquences géopolitiques de grande portée.

Ainsi, Georges Pompidou se montrera déjà bien plus favorable que son illustre prédécesseur à l'intégration européenne. Dans le cadre de son ouverture aux « centristes » – qui avaient rompu avec le Général de Gaulle sur la base de son attitude jugée anti-européenne – le nouveau président fera du reste appel à René Pleven, l'homme de l'ex-CED. Dès le début de son mandat présidentiel, il appela à une relance de la construction européenne (sommet de La Haye). Cette « relance » se traduira par un nouveau projet européen, révolutionnaire pour l'époque (1970!) : la réalisation d'une monnaie unique en l'espace de dix ans et la mise en place d'un centre de décision pour la politique économique, indépendant des gouvernements et responsable devant le Parlement européen ! (plan Werner)¹. Sentant que le fait d'avoir lâché la bride aux fédéralistes européens est en train de l'entraîner beaucoup plus loin qu'il ne le souhaitait, Georges Pompidou mit le holà. Il jugea ce plan « monstrueux », à l'inverse de ses cinq partenaires européens et de son propre ministre des Finances, un certain Valéry Giscard d'Estaing... L'idée fut (provisoirement) abandonnée. La décision la plus symptomatique du président Pompidou aura été de mettre fin au blocage français sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE.

Une fois à l'Élysée, Valéry Giscard d'Estaing se montrera très entreprenant sur le plan de la politique européenne. En particulier en matière institutionnelle. Il sera en pointe pour la création – avec le chancelier allemand Helmut Schmidt, avec qui il formera un tandem solide, malgré leurs attaches politiques respectives – du système monétaire européen (SME-1979). Il prendra l'initiative du premier sommet européen des chefs d'État ou de gouvernement (1974) : une instance alors informelle et sans pouvoir exécutif direct, mais qui ne cessera de gagner en visibilité et en légitimité jusqu'à être officialisée en 1986. Il relancera l'idée d'une élection au suffrage universel du Parlement européen, réforme majeure qui aboutira durant son mandat présidentiel (1979), et verra l'une de ses ministres, Simone Veil, occuper le poste symbolique de présidente de la première assemblée parlementaire européenne directement élue.

¹ Voir Marie-Thérèse Bitsch, *Histoire de la construction européenne*, Éditions Complexe, 2004, 400 p.

François Mitterrand a, quant à lui, un bilan européen – quoi qu'on en pense – exceptionnellement riche. Cela tient tout à la fois à sa biographie personnelle, à ses convictions très « *européistes* », à la durée de ses deux mandats (14 ans !) et aux bouleversements historiques qui ont marqué cette période. Nul ne s'étonnera que cet investissement politique de grande portée ait suscité des appréciations contrastées et même contradictoires. Et ce, dès les premières années de son premier septennat. En 1983, il justifia son « tournant de la rigueur » par les contraintes liées au maintien du franc dans le système monétaire européen. « Nous devons choisir entre la gauche et l'Europe », résumera élégamment l'un des conseillers du président. La troisième option – agir pour changer l'Europe de telle manière qu'elle soit compatible avec une politique de gauche – n'a, elle, jamais été évoquée.

La même année fut marquée, sur le plan européen, par le fameux « discours au Bundestag ». Volant au secours d'Helmut Kohl mis sous pression par une opinion publique massivement opposée à l'installation de missiles américains Pershing sur le sol allemand, le président français, changeant sa position traditionnellement favorable au « désarmement simultané des blocs militaires », provoqua la gauche allemande et française en lançant son slogan atlantiste resté dans toutes les mémoires : « Les missiles sont à l'Est et les pacifistes à l'Ouest ! » Il gagnera ce jour une proximité durable avec le chancelier allemand.

Le « couple » connaîtra, pourtant, des hauts et des bas. Les hauts, c'est notamment lors du geste symbolique de réconciliation à Verdun, le 22 septembre 1984. Les bas viendront au lendemain de la chute du mur de Berlin, quand François Mitterrand dût constater avec effroi que Helmut Kohl « omit » d'inclure dans son plan de réunification allemande la garantie de l'intangibilité des frontières avec la Pologne, établies par les Alliés après la Libération de 1945 (« *Ligne Oder-Neisse* »). Ou encore, au moment de la désintégration de la Yougoslavie, quand, rompant avec un engagement pris devant le président français, le chancelier opta pour une reconnaissance unilatérale et précipitée de la Croatie (catholique), attisant les nationalismes à l'œuvre et jetant de l'huile sur le brasier des Balkans.

Instruit par son expérience personnelle et pétri d'histoire européenne, François Mitterrand savait se hisser, dans de telles circonstances, à la hauteur de sa charge. Ce fut également le cas, en décembre 1989, lorsqu'il proposa la création d'une « confédération

européenne » regroupant tous les pays du continent pour établir entre eux des relations de coopération, enterrant la guerre froide. Bien accueilli tant à l'Est qu'à l'Ouest, le projet fut littéralement saboté sur injonction des États-Unis, furieux d'en être écartés : leurs vassaux européens les plus dociles se chargeront de la besogne. Ce fut un échec pour François Mitterrand, mais témoigna d'une vraie vision pour l'Europe du président français. On a pu faire le même constat lors de l'un de ses derniers déplacements en janvier 1995, à Strasbourg, où il adressa aux parlementaires européens un discours aux allures de testament, qu'aucune personne présente ne peut oublier, et qu'immortalise cet avertissement hélas toujours actuel : « le nationalisme, c'est la guerre ! ».

Beaucoup moins reluisant est le bilan de l'action de ce président sur le terrain économique et institutionnel européen. Rappelons au passage qu'au Conseil européen de Fontainebleau, en 1984, il cèdera, comme tous ses pairs, au chantage inouï de Margaret Thatcher sur le « chèque britannique ». Sans aucune limite de date, il fut accordé au Royaume-Uni l'incroyable privilège de se voir restituer, de la part des autres pays membres, plusieurs milliards d'euros chaque année ! Trente ans plus tard, le scandale continue puisque seule une décision unanime du Conseil européen peut y mettre fin et que Londres refuse de renoncer à son « rabais » ! Entretemps, plusieurs autres pays réclamant à leur tour une « ristourne », c'est à un tout petit nombre d'États – au premier rang desquels figure la France – qu'il incombe de s'acquitter de cette largesse mal placée.

Beaucoup plus fondamental est, naturellement, l'engagement global et à long terme qu'a pris la France, sous la présidence de François Mitterrand, en signant et en ratifiant les deux traités les plus structurants de l'Europe libérale : l'« Acte unique » en 1986 et « Maastricht » en 1992. La responsabilité du chef de l'État est, à cet égard, d'autant plus engagée qu'il avait âprement négocié auparavant avec ses partenaires européens la nomination de son ministre des Finances, Jacques Delors, à la tête de la Commission de Bruxelles : celui-ci y siégera de 1985 à 1995, autrement dit pendant toute la période d'« achèvement du marché unique » et de financiarisation de l'économie européenne. « Votez oui au traité de Maastricht, et on se remettra de suite au travail sur l'Europe sociale ! », avait lancé Jacques Delors aux hésitants, alors que se profilait un possible succès du NON au référendum de 1992. Ce qu'il est advenu de cette promesse un peu dérisoire en dit long sur la dimension sociale du

projet européen de François Mitterrand. Un bilan contrasté, donc, mais incontestablement un projet.

Peut-on en dire autant de Jacques Chirac ? Difficilement. D'abord, parce que sur les sept années de son premier mandat, cinq ont été marquées par la « cohabitation », qui réduit nécessairement la marge d'initiative du président. De fait, sa contribution à l'« Europe » durant cette période n'est pas impérissable. Ensuite, parce que le Traité de Nice, conclu sous présidence française, passe, non sans raison, pour le plus médiocre de toute l'histoire de la construction européenne. Enfin, parce que son second mandat fut celui du rejet du traité constitutionnel pour lequel il s'était personnellement engagé (alors même que le TCE tournait le dos aux orientations que défendait Jacques Chirac dans l'opposition). Le discours qu'il réserva au Bundestag en juin 2000 est, de tous ces points de vue, fort éclairant : laborieux, sans conviction, à courte vue, il témoigne d'une panne d'idées et d'une absence totale de vision pour l'Europe. D'abord, les banalités conventionnelles y sont légion : « Chacun doit pouvoir mesurer les bienfaits » (de l'Europe) ; celle-ci doit être « plus démocratique » ; « Il faut dire qui fait quoi en Europe » ; « Il faut que les pays qui veulent aller plus loin dans l'intégration puissent le faire » ; « le sentiment d'appartenance européenne est de plus en plus fort, surtout parmi les jeunes » ; « l'amitié franco-allemande, nous devons [l'] approfondir sans cesse [...] Eh bien, retrouvons le souffle, l'élan fondateur, l'ardente nécessité de notre dialogue ! » Ouf... Ensuite, il n'y a rien dans ce discours qui ressemble à une ambition susceptible de motiver les peuples européens. Parmi les « réformes vitales de nos institutions communes », la première citée est... « la défense européenne », et s'il rêve de voir se constituer un « groupe pionnier » d'États membres, c'est encore dans le but, outre la « coordination des politiques économiques » (autre cliché de la phraséologie européenne), de « renforcer la politique de défense », et aussi celui de donner « une plus grande efficacité dans la lutte contre la criminalité ». Pas de quoi galvaniser les Européens ! Enfin, le président français gratifie le Parlement allemand d'un énoncé aussi circonstancié qu'ennuyeux de l'ordre du jour de la « conférence intergouvernementale » chargé de préparer la future « Constitution » et des autres « grands chantiers » à ouvrir en vue du nouveau traité...

Jacques Chirac apparaît contraint par sa fonction de tenir un discours européen auquel il ne croit guère. Sauf sur un point : la

défense. C'est lui qui, en concluant un accord avec Tony Blair sur le principe de l'acquisition de moyens militaires propres à l'Union européenne (sommet franco-britannique de Saint Malo, décembre 1998), a ouvert la voie à la « politique européenne de sécurité et de défense ». Par ailleurs, pragmatique, il s'entendra avec son allié et complice, le chancelier Schröder (septembre 2003), pour s'exonérer des contraintes du « Pacte de stabilité » (qu'il avait approuvé) sans pour autant affronter le problème de fond que pose ce texte et, plus généralement, la logique « austéritaire » dans laquelle il s'inscrit. Enfin, il tentera, là encore sans remettre en cause des orientations qu'il sait perverses, de limiter les effets de celles-ci sur des secteurs qu'il entend protéger en France, en premier lieu l'agriculture. Au total, on retiendra de cette présidence le courageux et avisé refus de suivre George W. Bush dans son aventure irakienne, ou encore sa réaction digne et forte vis-à-vis des forces de sécurité israélienne à Jérusalem-Est, mais nullement quelque trace marquante laissée sur le théâtre européen.

114

Le cas de Lionel Jospin, Premier ministre de cohabitation, mérite attention, tant il éclaire l'actualité récente. Alors que, durant la campagne électorale, il s'élève avec force contre l'austérité et fustige le « Pacte de stabilité », qualifié de « concession que le gouvernement [de droite] a faite absurdement à certains milieux allemands », et vis-à-vis duquel il affirme n'avoir, dès lors, « aucune raison de [se] sentir engagé », il cosigne ce Pacte avec Jacques Chirac, deux semaines à peine après son élection (Amsterdam, 18/6/1997). Le choix, comme titulaire du poste de « ministre des Affaires européennes », de Pierre Moscovici confirme, au demeurant, son goût tempéré pour la refondation de la construction européenne... Il faudra attendre le 28 mai 2001 – quatre ans, quasiment jour pour jour, avant la victoire du NON au traité constitutionnel – pour entendre le Premier ministre socialiste exposer sa conception de la construction européenne. Dans un discours très structuré, il décrit « l'Europe [qu'il] aime » à partir d'une triple approche : « un projet de société » ; une « vision du monde » et « une architecture politique ». On y trouve, tout d'abord, un certain nombre de marqueurs de gauche. Ainsi se prononce-t-il pour « un traité social européen », une « directive sur les services publics », une « harmonisation de la fiscalité sur les entreprises contre le dumping fiscal » ; la défense de la « diversité culturelle ». Ainsi encore souligne-t-il qu'à ses yeux « l'Europe est bien plus qu'un

marché ». Elle doit être « porteuse d'un modèle de société », d'un « art de vivre à l'européenne », fondé sur la « démocratie » et le « progrès social »... Le problème est que l'énoncé de ces objectifs ne s'accompagne d'aucune remise en cause des fondements de l'actuelle construction européenne susceptible de la réorienter dans cette voie nouvelle. Dans ce discours de référence, on retrouve, par ailleurs, des thèmes classiques du Parti socialiste, délibérément laissés dans le flou ou l'ambiguïté, tels « le gouvernement économique de la zone euro » ou « la fédération d'États nations ». Enfin, Lionel Jospin dit souhaiter voir l'Europe « construire les régulations dont le monde a besoin » et « faire entendre sa voix », ce qui ne mange pas de pain. Deux positions très précises concluent cependant ce tableau : l'appel à la mise en place de « grandes circonscriptions régionales » pour les élections européennes, en remplacement du scrutin proportionnel (il y renoncera pour ménager sa « gauche plurielle ») et le souhait d'une « vraie Constitution européenne ». (Il aura – partiellement – satisfaction). Ce qui nous amène au « cas » Sarkozy.

Réputé imprévisible, le successeur de Jacques Chirac à l'Élysée avait, dans un premier temps, suscité du scepticisme, sinon de l'anxiété parmi les équipes dirigeantes, à Bruxelles. Que cachait son annonce du « retour de la France en Europe » ? Ces sentiments mitigés se sont très rapidement mués en un enthousiasme débordant. C'est que Nicolas Sarkozy, en rebaptisant le défunt traité constitutionnel relooké « minitraité » ou, par antiphrase – car la nouvelle présentation était délibérément rendue illisible pour tout non-spécialiste – « traité simplifié », et en le faisant ratifier par un Parlement aux ordres, le nouveau président permit à ses pairs de résoudre un problème réputé quasi-insoluble : sauver le TCE ! Cette manipulation grossière a d'emblée conféré à Nicolas Sarkozy un certain « leadership » au Conseil européen. Il s'appliqua à conforter ce statut en surjouant sa complicité avec Angela Merkel – d'où le sobriquet de « Merkozy » –, quitte à anticiper les exigences de la chancelière pour s'afficher comme coleader de l'Europe des « 27 ». Le début de son quinquennat coïncidant avec l'éclatement de la crise financière, il sut tirer profit de la panique ambiante en Europe – et de la paralysie totale de la commission Barroso – pour apparaître en leader, comme le grand pourfendeur des spéculateurs, décidé à « moraliser le capitalisme » en mobilisant les grands de ce monde. Il fut aidé dans ce rôle par le calendrier des présidences tournantes

du Conseil européen qui confia à la France les rênes de l'Europe durant le second semestre 2008. Dans ce contexte, favorable au pouvoir des « grands États » membres au détriment des instances communautaires, le président français tenta à sa manière de faire vivre la vieille idée de « gouvernement économique européen » en politisant l'« eurogroupe », jusqu'à s'inviter personnellement dans cette instance technocratique, habituellement réservée aux ministres des Finances de la zone euro.

Il usa du même volontarisme en politique étrangère. Ainsi, il inaugura la présidence française de l'UE en fanfare, en invitant à Paris, la veille du 14 juillet, 43 chefs d'État ou de gouvernement des deux rives de la Méditerranée, pour lancer, dans une certaine improvisation, « l'Union pour la Méditerranée », sans grand lendemain. Puis, saisissant, en plein mois d'août, l'occasion de la crise russo-géorgienne, il s'improvisa, à nouveau, mais cette fois avec habileté et non sans panache, diplomate en chef des « 27 », imposant de fait à des partenaires européens aux positions disparates, voire contradictoires, sa ligne à l'égard de Moscou, en prenant appui sur le succès apparent de sa médiation : l'arrêt des hostilités.

Si donc, du fait de son activisme vibronnant et de son sens de l'initiative politique, tant sur le plan de la crise financière que vis-à-vis du conflit russo-géorgien, Nicolas Sarkozy a, globalement, réussi « son » semestre européen, il n'aura pas laissé de l'ensemble de son quinquennat une image flatteuse en matière européenne. Le « sauveur » du TCE, devenu finalement le Traité de Lisbonne, porte une responsabilité particulière dans l'enfoncement de l'Union européenne dans une profonde crise de légitimité. Il s'est fait, en outre, le chantre d'une croisade contre la libre circulation des personnes dans l'« Union » en général, et celle des Roms en particulier, qui finit de détruire une certaine aura acquise au travers de ses tentatives de bousculer l'« *establishment* » bruxellois, de politiser les enjeux européens ou encore de compenser au sud de l'Europe le prisme oriental de la chancellerie allemande.

C'est dire si l'élection d'un Président issu de la gauche en France a suscité des espoirs chez nombre d'Européens ! La déception est à la mesure de ces attentes. Et le choc fut immédiat. A l'instar de Lionel Jospin signant dans la foulée de son élection le Pacte de stabilité qu'il avait promis de rejeter – mais avec l'excuse de la cohabitation en moins –, François Hollande a fait ratifier le « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG) qu'il

s'était engagé à « renégocier ». Et pourtant, cette annonce n'avait pas été faite en catimini. Prenant la parole devant les dirigeants socialistes européens réunis à Paris, trois mois avant son élection à la présidence de la République, le candidat insistait encore sur sa volonté de « renégocier le traité européen qui porte le nom de stabilité mais qui est d'austérité »². Durant toute la campagne, il avait précisé qu'il « refuse de graver dans le marbre » ce traité « en privilégiant la croissance et l'emploi et en réorientant le rôle de la Banque centrale dans cette direction »³. Son directeur de campagne, Pierre Moscovici, ainsi que sa porte-parole, Najat Vallaud-Belkacem, furent mobilisés pour assurer le « service après-vente » de cette position-phare de la campagne présidentielle. Le premier assura que « ce traité n'aura pas été ratifié et un traité non ratifié n'a pas de force juridique, donc le nouveau président de la République aura toute légitimité pour le renégocier ». Quant à la seconde, elle précisa que « la diplomatie française devra retrouver ses lettres de noblesse et prendre attache avec nos partenaires qui se sentent déçus et humiliés par Monsieur Sarkozy et Madame Merkel, afin de construire avec eux une alternative »⁴. Le message aux électeurs était clair, même si « *mezzo voce* », François Hollande glissait dans ses propos quelques phrases sibyllines laissant présager (pour les initiés) le revirement final.

En rompant avec un engagement qui portait sur une préoccupation centrale des Françaises et des Français – la fuite en avant « austéritaire » de l'Union européenne –, François Hollande a révélé un double trait de sa politique européenne : la dissimulation de ses véritables intentions et l'alignement de fait sur les orientations – honnies – de l'Europe libérale. Aucun acte politique significatif ultérieur ne viendra démentir ce choix stratégique du nouveau président.

Dans un discours-programme, tenu le 8 mai 2014, le jour anniversaire de la Libération, et intitulé : « l'Europe que je veux », il a reconnu que « l'Union déçoit » et attribué cet état de fait au chômage, aux « règles compliquées » ainsi qu'aux « sacrifices » demandés au lieu des « protections » attendues. C'est un peu court. Mais surtout, ce constat n'est suivi d'aucune velléité de

² Discours du Cirque d'hiver sur le thème de la « Renaissance pour l'Europe » (mars 2012).

³ Voir *Nouvel Observateur* – 3/10/2012.

⁴ Voir le *JDD* du 31/1/2012.

ruptures avec les règles cardinales qui régissent cette « Union » aujourd'hui. Au contraire : il estime que « la France a pris sa part de [la] réorientation » de la construction européenne en commençant à « donner une réalité [à] l'Europe de la volonté » ! On ne peut mieux illustrer le fossé qui sépare l'analyse présidentielle des réalités vécues par les gens et des aspirations contrariées d'une grande majorité des Français comme des Européens en général.

De quelle « réorientation » parle, en effet, François Hollande ? Apparemment, du « pacte de croissance » acté par le Conseil européen de juin 2012 en guise de compensation pour l'acceptation du « traité d'austérité » par le nouveau président français. Comme si une cagnotte (d'un montant inférieur à 1 % du PIB des « 28 »), au demeurant constituée pour l'essentiel de crédits déjà programmés et de prêts, pouvait équilibrer ou contrebalancer un processus structuré et contraignant organisant des politiques restrictives généralisées ! Quant à la BCE, si elle a pris, une fois de plus, des « mesures non conventionnelles », cela tient non à l'influence réformatrice de François Hollande, mais à la gravité persistante de la situation économique et sociale, et au risque de glissement de l'Europe dans la déflation, précisément en raison de l'obsession « austéritaire » qui prévaut année après année. C'est dans ce contexte que François Hollande a présenté, en juin 2014, au président du Conseil sortant, Monsieur Van Rompuy, son « agenda pour la croissance et le changement en Europe », qui résume la posture européenne de la France pour toute la prochaine période.

La première de ces « priorités » est bien connue : la France souhaite une « politique économique orientée vers la croissance ». Cette pétition de principe ne sera contestée par personne, tant elle n'engage à rien, par elle-même. Sa principale traduction concrète risque d'être le délai supplémentaire accordé à la France pour atteindre les 3 % de déficits publics. La deuxième de ces priorités est « la lutte contre le chômage des jeunes ». Rappelons qu'un sommet réunissant la quasi-totalité des dirigeants européens s'était tenu sur ce thème, à Paris, en novembre 2013. On y parla « réformes structurelles », « contrats aidés » et réaffectation, à budget constant, de 6 milliards d'euros sur deux ans (dont 600 millions pour la France). Pour mémoire, l'Union européenne comptait alors 5,5 millions de jeunes privés d'emploi, le taux de chômage des moins de 25 ans atteignant 23,7 % dans la zone euro (plus de 26 % en France, 56 % en Espagne et 61,5 % en Grèce...) La troisième

priorité française est une « véritable politique industrielle » – dont on aimerait connaître la nature et la portée, tant que règnent sur le marché unique européen les règles de concurrence les plus intégristes du monde. La quatrième priorité affichée est la « maîtrise des flux migratoires », notamment par le biais de la création, « à terme », d'un « corps de gardes-frontières européens »... Enfin, François Hollande en appelle à un « choc de simplification » pour les institutions européennes, mais sans toucher aux traités existants.

On dira : pourquoi boudier des changements partiels, tels la proposition d'un « programme d'investissement sur cinq ans » ou celle de l'augmentation de la dotation consacrée à la lutte contre le chômage des jeunes ? Ces idées sont, certes, bonnes à prendre, mais à quels changements réels et durables peuvent conduire de telles mesures si n'est pas foncièrement remise en cause la machine de guerre européenne contre les dépenses salariales et sociales, et contre des services publics dignes de ce nom, au nom de la « compétitivité » ; si le « dumping » social et fiscal est encouragé et l'emploi de plus en plus précarisé, si les collectivités territoriales continuent d'être asphyxiées ; si la part des richesses produites accaparée par les dividendes versés aux actionnaires ne fait qu'augmenter ; si l'État doit s'endetter auprès des marchés financiers au lieu de bénéficier de la création monétaire par la BCE ; si les déséquilibres Nord-Sud au sein de l'Union européenne perdurent et s'accroissent ; si les droits d'intervention des salariés dans la gestion des entreprises sont niés... Chaque « réorientation » partielle de l'Union européenne est, certes, bienvenue, à condition de s'inscrire dans une perspective de refondation de cette construction à bout de souffle. Ce n'est, à l'évidence, pas le choix de la France. Ce serait pourtant sa seule chance d'enrayer le déclin de sa place et de son rôle dans cet ensemble européen qui s'interroge sur sa finalité et son avenir.

Faute d'une telle ambition, François Hollande a décidé – pour « exister » en Europe – de jouer une carte illusoire et dangereuse : celle de gendarme de l'Europe en Afrique. C'est le sens des opérations militaires qui se succèdent sur ce continent ; de la tournée du président, l'été dernier, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Tchad ; ou encore du sommet, à Paris, deux mois plus tôt, sur « la sécurité en Afrique ». C'est surtout le sens du « dispositif Barkhane [qui] est le rempart de l'Europe face au djihadisme au Sahel » et jusqu'en Libye, selon le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian,

qui omet de rappeler que si le djihadisme prolifère dans la région, c'est suite à l'aventure militaire dont le précédent président français fut l'initiateur...

La conclusion à tirer de ce rapide balayage, sinon schématique, du moins subjectif, de 60 ans d'implication française dans la construction européenne, est l'affaire de chacune et de chacun. Il n'apparaît cependant guère contestable qu'à laisser les choses suivre leur cours, la catastrophe est imminente. C'est une raison suffisante d'ouvrir en grand le débat sur les moyens de la conjurer.

Résumé:

La contribution – positive ou négative – de la France à la construction européenne a été notable. Elle fut même décisive à certains moments charnières de l'histoire de celle-ci. En passant en revue à grands traits cet apport depuis les débuts de l'Europe communautaire, l'on aboutit au constat que la présidence de François Hollande constitue – à ce jour – la plus atone de la V^e République, en ce qui concerne l'engagement sur les grands enjeux européens. De quoi justifier d'urgence l'ouverture d'un débat de fond sur le rôle de la France à l'heure de la crise de légitimité de l'Union européenne.